

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'AIN- SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DITE FORFAITAIRE DANS LE CADRE DE LA CHARTE LABEL LOISIRS ÉQUITABLES (7.5)

**L'an deux mille vingt-deux, le 04 juillet à 18 heures 30**, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 21

Nombre de conseillers votants : 31

Date de convocation du Conseil : **27 juin 2022**

Date d'affichage de la convocation : **27 juin 2022**

**Présents :** Monsieur DUNAND (maire), Mesdames COURT, GILLET, VANEL-NORMANDIN, et Messieurs PELLÉ, VENARRE, IVANEZ, DESAY (adjoints), Mesdames ASSENARE, CETTIER, COSSARD, HUSSON, VUILLIOT, MARTINOD, GARNIER-SIMON, Messieurs ROBBEZ, SIGAUD, LEVITRE, PELLETIER, DUBOUT et JUILLARD (conseillers).

**Pouvoirs :**

Mme BLANDIN donne pouvoir à Mme VANEL-NORMANDIN,  
M. DANGUY donne pouvoir à Mme ASSENARE,  
Mme ZELLER donne pouvoir à Mme GILLET,  
M. CRUYPENINCK donne pouvoir à Mme VUILLIOT,  
M. MAZET donne pouvoir à M. DUNAND,  
Mme GIET donne pouvoir à Mme MARTINOD,  
Mme LUZZI donne pouvoir à M. DESAY,  
Mme DA SILVA DIAMANTINO donne pouvoir à Mme CETTIER,  
M. MOLINAS donne pouvoir à M. ROBBEZ,  
M. BOCQUET donne pouvoir à Mme GARNIER-SIMON.

**Absents :** M. CADOUX, M. VAN VAEREMBERG.

Secrétaire de séance élu à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** la note de synthèse,


**CONSIDÉRANT** la proposition de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Ain de reconduire le label « Loisirs Équitables » de la Ville de Gex pour une durée d'une année,

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de signer la convention d'objectifs et de financement avec la CAF de l'Ain, dans le cadre de la charte Label Loisirs Équitables, laquelle définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de l'aide sur fonds propres,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE**, la convention d'objectifs et de financement proposée par la CAF de l'Ain, telle qu'annexée à la présente,
- **APPROUVE**, la Charte Label Loisirs Équitables, telle qu'annexée à la présente,
- **AUTORISE**, Monsieur le maire ou un adjoint délégué à signer cette convention et tous documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, ont signé au registre les membres présents.

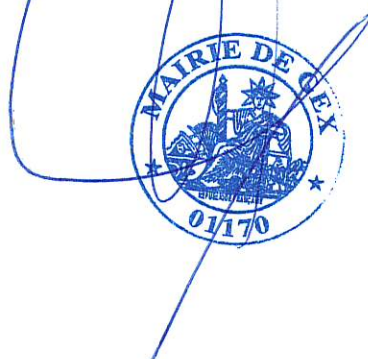
Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le 
ID : 001-210101739-20220705-2022_071_DEL-DE

La secrétaire de séance,  
**Dominique COURT**



Pour copie conforme,  
Fait à Gex, le 05 juillet 2022.

Le maire,  
**Patrice DUNAND**



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 07 juillet 2022 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 07 juillet 2022.